

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

PORTANT SUR LE PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) DU GRAND CHALON ET LE PROJET DES PERIMETRES DELIMITES DES ABORDS (PDA) DE 15 MONUMENTS HISTORIQUES

Vu l'arrêté AA2018/003 du Président du Grand Chalons du 21 février 2018 prescrivant l'enquête publique unique portant sur le projet de PLUi du Grand Chalons et le projet des PDA de 15 monuments historiques,

Article 1 : Objet

La présente enquête publique unique, organisée conformément à l'article L.123-1 du Code de l'environnement, a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers dans le cadre du projet de PLUi du Grand Chalons (37 communes) et du projet des PDA de 15 monuments historiques concernant 8 communes (Châtenoy-le-Royal, Dracy-le-Fort, Gergy, Mellecey, Mercurey, Saint-Loup-de-Varennes, Saint-Marcel, Saint-Rémy).

Article 2 : Décisions susceptibles d'être adoptées au terme de l'enquête publique

Au terme de l'enquête publique, le projet de PLUi, éventuellement modifié pour tenir compte des résultats de l'enquête publique, sera proposé à l'approbation du Conseil communautaire du Grand Chalons.

Au terme de l'enquête publique, le Préfet demandera l'accord du Conseil communautaire du Grand Chalons sur le projet des PDA éventuellement modifiés, qui seront créés par arrêté du Préfet de région ou par décret en Conseil d'Etat.

Article 3 : Composition de la commission d'enquête publique

Le Tribunal administratif de Dijon a désigné, par décision du 20 février 2018, une commission d'enquête. Elle est composée de M. Jean-Philippe BOUDET, en qualité de Président de la commission d'enquête, et de M. René ARCHAMBAUD, M. Dominique MONTAGNE, Mme Séverine OPSOMER et M. Jean RENAUD, en qualité de membres titulaires.

Article 4 : Durée de l'enquête publique

L'enquête publique se déroulera pendant 34 jours consécutifs :

du jeudi 15 mars 2018 à 9h au mardi 17 avril 2018 à 17h.

Article 5 : Consultation du dossier

Le siège de l'enquête publique est situé à l'adresse suivante :

Direction de l'Urbanisme du Grand Chalons - 1^{er} étage
7 rue Georges Maugey, 71100 Chalons-sur-Saône

Le dossier d'enquête publique en versions papier et numérique (poste informatique en libre-service) est consultable au siège de l'enquête publique, aux jours et heures suivants : du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30.

Le dossier d'enquête publique en version numérique (poste informatique en libre-service) est consultable dans les mairies des 13 communes suivantes, aux jours et heures indiqués ci-après :

Mairie	Adresse	Horaires d'ouverture
Chalons-sur-Saône	3 place de l'Hôtel de ville	Lundi au vendredi : 8h30-18h / Samedi : 9h-17h
Champforgeuil	2 rue Charles Lemaux	Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h
Châtenoy-le-Royal	10 rue du Bourg	Lundi au vendredi : 8h30-12h30 et 13h30-17h30
Crissey	1 rue de Saône	Lundi au vendredi : 8h-12h et 13h30-16h30
Fontaines	15 Grande rue	Lundi au vendredi : 8h45-12h et 14h-17h15 / Samedi : 8h45-11h45
Gergy	41 Grande rue	Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30 / Samedi : 8h30-12h
Givry	4 place de la Poste	Lundi au jeudi : 9h-12h et 14h-17h30 / Vendredi : 9h-12h / Samedi semaines paires : 9h-12h
Lux	2 rue Raymond Balay	Lundi, mercredi, jeudi : 9h-12h30 et 13h30-18h / Mardi : 9h-12h30 / Vendredi : 13h30-17h30
Mercurey	53 Grande rue	Lundi au samedi : 8h-12h
Rully	5 place de la Mairie	Lundi au vendredi : 9h-12h et 14h-17h / Samedi : 9h-11h30
Saint-Marcel	1 place de l'Eglise	Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30 / 1 ^{er} et 3 ^{ème} samedis du mois : 9h-12h
Saint-Rémy	1 place Jean Jaurès	Lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h30-17h30
Varennes-le-Grand	1 place de Verdun	Lundi au jeudi : 14h-18h / Vendredi : 14h-18h30

Le dossier soumis à l'enquête publique est également consultable sur le site internet du Grand Chalons : <http://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/urbanisme.html>. Les secrétaires des 37 mairies concernées sont à la disposition du public pour tout renseignement et pour aider à la consultation du dossier d'enquête publique en version numérique.

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique en adressant une demande écrite au siège de l'enquête publique.

Article 6 : Observations et propositions du public

Toute personne peut formuler ses observations et propositions, pendant la durée de l'enquête, soit du jeudi 15 mars 2018 à partir de 9h jusqu'au mardi 17 avril 2018 à 17h :

⇒ au sein d'un des **14 registres papier**, disponibles au siège de l'enquête publique et dans les 13 mairies mentionnées ci-avant, aux jours et heures indiqués ;

⇒ sur le **registre dématérialisé** accessible à l'adresse suivante : <http://www.legrandchalon.fr/fr/vie-pratique/urbanisme.html> ;

⇒ **par courrier**, cachet de la poste faisant foi, à l'adresse suivante :

Monsieur le Président de la commission d'enquête du PLUi et des PDA
Le Grand Chalons - Service Planification territoriale
23 avenue Georges Pompidou - CS90246 - 71106 CHALONS-SUR-SAONE Cedex

⇒ **par courriel**, à l'adresse suivante :

enquete-publique-637@registre-dematerialise.fr

Les observations envoyées par courrier, par courriel ou inscrites dans les registres papier ou dématérialisé sont tenues à la disposition du public au siège de l'enquête dans les meilleurs délais. L'ensemble des observations émises est également consultable dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé.

Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Article 7 : Permanences d'accueil du public par la commission d'enquête

La commission d'enquête, représentée par un ou plusieurs de ses membres, se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et lieux suivants :

Date des permanences	Horaire	Lieu
Jeudi 15 mars 2018	9h-12h	Siège de l'enquête publique
	9h-12h	Mairie de Saint-Rémy
	15h-18h	Mairie de Lux
	14h-17h	Mairie de Chalons-sur-Saône
	14h-18h	Mairie de Gergy
Vendredi 16 mars 2018	13h30-16h30	Mairie de Crissey
Samedi 17 mars 2018	9h-12h	Mairie de Saint-Marcel
Lundi 19 mars 2018	9h-12h	Mairie de Châtenoy-le-Royal
	9h-12h	Mairie de Saint-Marcel
	14h-17h	Mairie de Champforgeuil
	14h-17h	Mairie de Varennes-le-Grand
	14h-17h	Mairie de Givry
Jeudi 22 mars 2018	9h-12h	Mairie de Mercurey
	14h-17h	Mairie de Rully
Samedi 24 mars 2018	9h-12h	Mairie de Gergy
	9h-12h	Mairie de Givry
	9h-12h	Mairie de Fontaines
Lundi 26 mars 2018	9h-12h	Mairie de Saint-Rémy
	16h-19h	Mairie de Châtenoy-le-Royal
Jeudi 29 mars 2018	9h-12h	Mairie de Saint-Marcel
	9h-12h	Mairie de Crissey
	15h-18h	Mairie de Lux
Vendredi 30 mars 2018	9h-12h	Mairie de Champforgeuil
	14h-17h	Mairie de Fontaines
Samedi 31 mars 2018	9h-12h	Mairie de Chalons-sur-Saône
Mardi 3 avril 2018	9h-12h	Mairie de Rully
	14h-18h	Mairie de Givry
Mercredi 4 avril 2018	15h-18h	Mairie de Saint-Rémy
Jeudi 5 avril 2018	9h-12h	Mairie de Châtenoy-le-Royal
	9h-12h	Mairie de Crissey
	14h-19h	Mairie de Chalons-sur-Saône
	15h-18h	Mairie de Saint-Marcel
Lundi 9 avril 2018	14h-17h	Mairie de Varennes-le-Grand
	9h-12h	Mairie de Lux
Mardi 10 avril 2018	14h-17h	Mairie de Saint-Marcel
	9h-12h	Mairie de Fontaines
Mardi 10 avril 2018	14h-18h	Mairie de Gergy
	9h-12h	Mairie de Saint-Rémy
Jeudi 12 avril 2018	13h30-16h30	Mairie de Crissey
	9h-12h	Mairie de Champforgeuil
Vendredi 13 avril 2018	9h-12h	Mairie de Givry
	14h-17h	Mairie de Châtenoy-le-Royal
	14h-17h	Mairie de Saint-Marcel
Samedi 14 avril 2018	9h-12h	Mairie de Mercurey
	9h-12h	Mairie de Varennes-le-Grand (Salle du Conseil)
Mardi 17 avril 2018	9h-12h	Mairie de Chalons-sur-Saône
	9h-12h	Mairie de Gergy
	9h-12h	Mairie de Saint-Marcel
	14h-17h	Siège de l'enquête publique

Article 8 : Informations sur le projet

Les informations relatives au projet peuvent être demandées au service Planification Territoriale de la direction de l'Urbanisme du Grand Chalons, 7 rue Georges Maugey, 71100 Chalons-sur-Saône (03.85.94.21.47).

Article 9 : Consultation du rapport et des conclusions de la commission d'enquête

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête pourront être consultés au siège de l'enquête publique, aux jours et horaires d'ouverture au public, ainsi que sur le site internet du Grand Chalons, pendant une durée d'un an, à compter de leur réception.

Article 10 : Evaluation environnementale du PLUi et avis émis sur le projet

Le projet de PLUi du Grand Chalons a fait l'objet d'une évaluation environnementale qui est intégrée au rapport de présentation. L'avis de l'autorité environnementale et les avis des collectivités territoriales et de leurs groupements figurent dans le dossier d'enquête.